



Accueil de **LOISIRS** de

la commune d'Ymare

Projet pédagogique

Printemps 2022



Koh-Lanta



Les pirates



La jungle



Les corsaires

SOMMAIRE

- 1) Présentation de l'organisateur
- 2) Rappel du projet éducatif territorial
- 3) L'équipe encadrante
- 4) Objectifs et intentions éducatives
- 5) La communication
- 6) Les caractéristiques du public
- 7) Les horaires
- 8) Vie quotidienne
- 9) Les activités
- 10) Lieux d'activités
- 11) Les partenaires
- 12) Les moyens financiers
- 13) L'évaluation
- 14) Protocoles COVID

1) Présentation de l'organisateur

L'accueil de loisirs d'Ymare est organisé par la municipalité. Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Ingrid BONA, Maire d'Ymare, est garant du projet éducatif, selon les délibérations du conseil municipal du 28 juin 2012.

Par le biais de cet accueil, le conseil municipal souhaite aider les parents qui travaillent et qui n'ont pas la possibilité de faire garder leurs enfants pendant les périodes de vacances scolaires. Cet accueil est une opportunité pour sensibiliser les enfants sur des valeurs morales, de respect, d'éducation et de citoyenneté.

2) Rappel des principes du projet éducatif

Le projet pédagogique de l'accueil de loisirs d'Ymare est élaboré en lien avec le projet éducatif existant sur la commune. Voici un rappel des objectifs :

- ⇒ Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
- ⇒ Favoriser la prise de responsabilité toujours selon leurs possibilités liées à l'âge
- ⇒ Favoriser l'éducation à la santé physique, morale et à la sécurité
- ⇒ Favoriser l'acceptation de la différence
- ⇒ Favoriser et permettre l'apprentissage d'acquisitions motrices, manuelles, culturelles, artistiques

Ce projet s'articulera avec les projets d'activités scolaires, périscolaires et extra-scolaires présents sur le territoire.

3) L'équipe encadrante

L'équipe

L'équipe d'encadrant sera conduite par Jimmy Carpentier, éducateur sportif diplômé d'état (BPJEPS Activité Physique pour Tous-UCC Direction d'un séjour et d'un accueil de loisirs), admis au concours d'ETAPS, 24 ans d'expérience dans l'animation de séances d'activités physiques et sportives pour tout type de public (petite enfance-enfance-adolescent-adulte-personne en situation de handicap mental), 5 ans d'expérience en séjour de vacances, avec l'AVEA-La Poste, dont 2 en tant que directeur adjoint, directeur depuis 7 ans de l'accueil de loisirs d'Ymare.

Il sera assisté de :

- Joffrey Lemercier, éducateur sportif, titulaire d'une licence et d'un master STAPS option APAS, 5 ans d'expérience dans l'animation de séances d'activités physiques et sportives pour tout type de public, éducateur sportif pour la commune depuis septembre 2019.
- Lucie Pesquet, titulaire du BAFA, animatrice pour la commune depuis 3 ans.
- Laëtitia Frugère, titulaire du CAP Petite Enfance et animatrice pour la commune depuis 1 an.

Nous accueillons également La Ligue du Sport Adapté de Normandie (LSAN), dans le cadre d'un accueil de loisirs pour enfant en situation de handicap. L'équipe est composée d'animateurs titulaires de licence ou masters STAPS ou en cours de formation. Depuis 2021, La LSAN possède un agrément Jeunesse et Sport et est donc autonome dans son organisation. Une convention pour le prêt des locaux à titre gracieux et le règlement des frais de restauration a été mise en place. Si les conditions sanitaires nous le permettent, des activités en mixité seront organisées.

Missions du responsable de l'accueil :

- ⇒ Accueille les enfants et expose les règles de vie
- ⇒ Répond aux attentes de la municipalité, des enfants, des parents
- ⇒ Elabore le planning de la semaine
- ⇒ Détermine avec les éducateurs et les animateurs les thèmes et les objectifs
- ⇒ Supervise l'évaluation des enfants avec l'équipe d'animation
- ⇒ Intervient sur le terrain pour les premiers soins
- ⇒ Accompagne les enfants blessés ou malades

Missions des éducateurs et animateurs :

- ⇒ Participent aux réunions
- ⇒ Elaborent leurs séances en fonction des thèmes et objectifs fixés
- ⇒ Animent les activités
- ⇒ Remplissent les fiches d'évaluation des enfants
- ⇒ Font respecter les règles de vie
- ⇒ Sont tenus d'avoir un comportement exemplaire avec les enfants

Conditions d'encadrement

Les enfants seront encadrés selon les normes d'encadrement exigées par les réglementations : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans, et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

4) Objectifs et intentions éducatives

Les objectifs

Les objectifs éducatifs du projet éducatif sont déclinés en objectifs pédagogiques de la façon suivante :

- ✓ Favoriser le développement de l'autonomie dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge.
 - Accompagner les jeunes dans la préparation d'activité
 - Participer à la vie du groupe : proposer des activités, participer à l'élaboration des règles de vie...

- ✓ Favoriser la prise de responsabilité toujours selon leurs possibilités liées à l'âge
 - Assumer des rôles différents au cours des activités et de la vie en communauté
 - Accompagner dans la vie commune un camarade

- ✓ Favoriser l'éducation à la santé physique et morale et à la sécurité
 - Se préparer à une activité
 - Terminer une activité
 - Assurer la sécurité des participants à une activité
 - Avoir des réflexes d'hygiène
 - Reconnaître les besoins de repos
 - Assimiler des notions d'équilibre alimentaire

- ✓ Favoriser l'acceptation de la différence
 - Pratiquer des activités en mixité
 - Pratiquer des activités entre différentes tranches d'âge

- ✓ Favoriser et permettre l'apprentissage d'acquisitions motrices, manuelles, culturelles
 - Participer à des activités
 - Découvrir de nouvelles pratiques

- ✓ Sensibiliser face aux problèmes liés aux nouvelles technologies (internet, réseaux sociaux, sédentarité, désocialisation, radicalisation...)
 - Utiliser l'outil à bon escient
 - Savoir identifier les dangers

- ✓ Sensibiliser sur les questions environnementales et l'éco-citoyenneté
 - Identifier les différents types de déchets
 - Sensibiliser au tri sélectif et aux recyclages
 - Sensibiliser sur les différents moyens de déplacement et adapter son trajet en fonction de la distance

Intentions éducatives

Afin de répondre aux objectifs, les enfants se verront confier lors de la vie en collectivité et des activités, des rôles à assumer et des tâches à accomplir. L'équipe d'animation aura pour mission principale de veiller sur les enfants et d'être à leur écoute pour que ceux-ci se sentent en confiance et en sécurité. Par le travail des différentes associations de la commune, notamment sur le handicap mental, et/ou par l'intervention de personnes spécialisées, nous permettrons aux jeunes de développer un esprit critique afin de s'ouvrir aux autres, de prendre conscience de certains dangers (nouvelles technologies, drogue, alcool, obésité...). Et de se sensibiliser sur certains thèmes tels que la citoyenneté, l'environnement ... Pour le bon développement de l'enfant, l'équipe d'animation mettra en œuvre des activités diverses et variées répondant aux objectifs fixés.

L'enfant dans le projet

Le projet d'animation sera élaboré en fonction des enfants selon leur âge, leurs envies, leurs besoins, leurs capacités. Nous voulons leur faire vivre des expériences, sportives, manuelles, culturelles afin qu'ils partagent certaines émotions et qu'ils en viennent à se poser des questions. Nous leur proposons un supplément éducatif en complément de l'école.

Les jeunes étant en période de vacances scolaires, l'approche des différentes activités sera ludique. Nous souhaitons les captiver par le jeu pour faciliter les acquisitions.

5) La communication

Toutes les informations utiles sont disponibles en Mairie. De plus, la communication avec les familles se fait entre autre avec l'outil informatique. Les informations d'ouverture, d'inscriptions et de bilan de session sont disponibles sur le site de la Mairie d'Ymare (<http://www.mairie-ymare.fr>). Diverses informations apparaissent également dans le bulletin d'information municipale. Afin d'améliorer la qualité du service, des questionnaires de satisfaction seront envoyés par mail aux familles.

Entre les membres de l'équipe

Les animateurs auront une réunion de préparation avant le stage, pour préparer l'accueil et définir les derniers détails de l'organisation des stages. Ils se rencontreront également à la fin de chaque journée pour faire le bilan de la journée écoulée et préparer la journée du lendemain.

Lorsqu'une activité nécessitera l'intervention d'un animateur extérieur, celui-ci sera convié aux réunions.

Entre les encadrants et les enfants

Afin de vivre dans les meilleures conditions, des règles de vie seront présentées et expliquées aux enfants, dès leur arrivée en début de séjour ainsi que tout au long de la semaine. L'équipe d'animation sera très exigeante sur le respect et l'application de ces règles.

Entre l'équipe et les familles

Les familles auront à disposition, dès l'inscription, le projet pédagogique. Celui-ci recueille un grand nombre d'information sur le stage. Le responsable sera à leur disposition en cas de question pendant le stage. Il est néanmoins possible de communiquer à tout moment avec le responsable via son adresse e-mail : sportsetloisirs@mairie-ymare.fr, ou bien directement au secrétariat de la mairie d'Ymare.

6) Les caractéristiques des publics

L'accueil de loisirs accueille quatre types de public : la petite enfance (3-5 ans), l'enfance (6-11 ans), l'adolescence (12-15 ans), les enfants en situation de handicap mental. Pour chaque public, nous prendrons en compte leurs caractéristiques sociologiques (besoin de créer des liens, être soi dans un groupe...), psychologiques (besoin de vivre des émotions, enrichir son répertoire émotionnel ...) et psychomotrices (besoin de mobiliser leurs ressources ...).

Depuis les vacances de la Toussaint 2016, nous sensibilisons les enfants sur le thème du handicap. Nous mettons en place des activités en mixité avec des personnes présentant cette déficience.

Les 3-5 ans

Cette tranche d'âge est marquée par d'importants changements, notamment le passage du stade bébé au stade enfant. Cela engendre de nombreuses évolutions : motrices et intellectuelles, croissance importante, diminution de la dépendance affective, acquisition du langage, socialisation. On dit qu'il entre dans « l'âge questionneur ». L'enfant est crédule. Il éprouve des difficultés à communiquer et fait fréquemment preuve d'égoïsme et de jalousie. Il traverse une période affective importante, puisqu'il entre dans le système scolaire : séparation des parents, rencontre d'enfants, socialisation.

Les 6-11 ans

L'enfant de 6-11 ans a besoin de s'épanouir. Il a également des besoins très variés, ce qui peut le rendre individualiste. C'est pour cela qu'il recherche de l'autonomie. Ces enfants sont confrontés à différents problèmes dus entre autres aux nouvelles technologies. Cela peut conduire à une certaine sédentarité qui peut provoquer des problèmes de santé ainsi qu'un renfermement sur soi-même. Pratiquer des activités permet aux enfants de s'ouvrir vers le monde extérieur. Durant cette tranche d'âge, il se trouve dans une période extraordinaire. Il est ouvert à beaucoup de choses, il commence à comprendre, à réfléchir et à se stabiliser. C'est donc l'âge idéal pour les apprentissages. L'évolution est très importante. L'enfant passe d'une attitude égocentrique à une pensée objective. Mais attention, il reste néanmoins fragile. Il faut donc le valoriser au travers de diverses activités.

Les 12-15 ans

L'adolescence est une phase de transition entre l'enfant et l'adulte. On situe cette période entre 12 et 17 ans. L'individu doit faire face à de multiples métamorphoses qu'elles soient physiques ou psychologiques. Il se trouve dans une période charnière. L'adolescent est à la recherche de valeurs, de choix. L'éducateur doit respecter des règles fondamentales. Il devra accentuer la notion de respect, qu'elle soit envers l'individu, lui-même, les autres mais aussi envers le matériel... Il faudra également les responsabiliser (assumer différents rôles, rangement du matériel...). Très important, il faudra les valoriser, individuellement mais aussi au sein du groupe, afin qu'il trouve sa place dans celui-ci.

Les enfants en situation de handicap mental

Préciser leurs caractéristiques est très compliqué du fait de leur situation de handicap mental ou psychique. Les pathologies sont différentes et en grand nombre. Selon ces pathologies, leurs comportements, leurs sentiments, leurs capacités, ... sont totalement différents. Voici cependant, ce que nous pouvons constater :

Le handicap est un frein à la socialisation. Leur intégration est délicate car les différences sont malheureusement mises de côté, du fait d'un manque de connaissance du handicap ou de l'individu. Contrairement à certaines idées reçues, pour certains leurs capacités physiques sont souvent très bonnes. Ce type de public ayant, pour beaucoup, des capacités intellectuelles limitées, nous nous heurtons à des problèmes de compréhension. Les consignes données devront être les plus simples possibles. L'encadrement sera plus ou moins renforcé selon leur niveau d'autonomie.

7) Les horaires

La structure sera ouverte selon des horaires quasi identiques à l'accueil scolaire. De cette façon les rythmes biologiques des enfants ne seront pas bouleversés. Il ouvrira à partir de 8h00 jusqu'à 18h00. L'accueil des enfants à lieu entre 8h00 et 9h15. Les familles peuvent venir chercher les enfants à partir de 17h00, jusqu'à 18h00.

8) Vie quotidienne

Rythmes de vie

Nous voulons que les enfants conservent un rythme de vie proche de ce qu'ils vivent pendant la période scolaire. Biologiquement, conserver ce rythme de vie est très important pour leur santé (heures de lever, horaires des repas, rythmes sociaux). Les horloges biologiques internes restent à l'heure et permettent d'être en phase avec leur environnement. Les plannings seront également adaptés en fonction des activités proposées. De plus, nous avons constaté que les enfants ont manqué d'activités physiques et sportives depuis une année. Nous avons fait le choix de proposer des jeux sportifs et des jeux dirigés le matin de préférence en extérieur. Les après-midis seront plus calmes avec des temps calme, autonome, des activités manuelles et/ou culturelle.

Journée type accueil de loisirs :

8h-9h15 : Accueil, temps autonome

9h15-9h30 : Présentation de la journée

9h30-11h15 : Jeux sportifs – jeux traditionnels

11h15-11h30 : Temps d'hygiène

11h30-13h15 : Restauration

13h15-14h15 : Temps calme, sieste pour les petits, ateliers lecture ou jeux de société pour les grands

14h15-15h15 : Activités manuelles ou culturelles selon le thème du projet

15h15-16h15 : Temps autonome

16h15-16h45 : Goûter, Bilan de la journée

17h-18h : Temps autonome

Les jeunes sont accueillis à partir de 8h jusqu'à 18h00. La journée se déroule selon des cycles alternant activités physiques et activités manuelles ou culturelles (Temps d'activités physiques : les jeunes se dépensent, ils libèrent leur énergie/ Temps d'activités manuelles-culturelles : les activités sont plus calmes, ils récupèrent).

Au début et à la fin de chaque journée, l'équipe d'animation et les enfants échangeront sur le programme de la journée à venir et celle passée. C'est l'occasion de connaître le ressenti des enfants sur les différentes activités, ainsi que sur les règles de vie. C'est un moyen de cibler au mieux leurs attentes et de les faire participer au projet de vie.

Le planning est prévisionnel et peut évoluer quotidiennement. Il n'est pas figé : il est adaptable en fonction des attentes du public ainsi que des situations rencontrées (choix des enfants, fatigue, conditions climatiques ...)

Les repas

La restauration sera produite et livrée par le service de restauration de la ville de Oissel. L'équipe d'encadrant assurera le service. Le service est organisé en fonction des protocoles COVID.

La sécurité

Les enfants seront toujours en compagnie d'un membre de l'équipe, dans les locaux et à l'extérieur de ceux-ci. L'accès aux locaux sera réservé aux jeunes inscrits aux activités, à l'équipe d'encadrement et au personnel communal uniquement. Toute personne étrangère aux différents services ne sera pas admise.

Lors de la réunion d'accueil, le responsable expliquera le comportement à adopter face à une personne étrangère. Nous demanderons aux parents, lors de l'inscription, de nous fournir la liste des personnes susceptibles de venir chercher leur enfant. Nous serons intransigeants sur le respect de cette liste.

L'hygiène

Pour éduquer les jeunes à l'hygiène, nous demandons aux familles de munir les enfants d'affaires de rechange pour pratiquer les activités sportives. Il est important que les enfants prennent cette habitude dès leur plus jeune âge. Nous avons à disposition des locaux prévus à cet effet. Dans la continuité de nos apprentissages, nous veillerons à ce que les enfants pensent à se laver les mains régulièrement, surtout au moment des repas.

9) Les activités

Nous proposons aux enfants 2 types d'activités : les activités d'un accueil de loisirs classique (manuelles, culturelles, jeux traditionnels) et des activités spécifiques avec une thématique précise (sportive, culturelle, artistique). La liste des activités est disponible sur le site de la mairie. Ci-dessous les objectifs visés lors des différentes activités.

Les activités manuelles

Ces activités permettront aux jeunes dans un premier temps, d'acquérir un savoir-faire, de développer leur créativité et leur esprit critique. Dans un deuxième temps, elles permettront aux enfants d'avoir une activité physique réduite, qui leur permettra de se régénérer. Ces activités seront privilégiées lors des garderies et surtout après les repas. Il est important de favoriser un moment de pause à cette période de la journée.

L'équipe d'animation proposera aux enfants des activités de dessins. Notamment pour décorer à leur image notre lieu de vie commune, mais aussi pour qu'ils nous racontent en dessins ce qu'ils ont fait au cours de la journée et de la semaine. Nous mettrons également en place des activités de modélisations, de fabrication d'objets, de costumes...

Les activités seront organisées de façon à toujours responsabiliser les jeunes. Nous souhaitons constituer des duos ou des trios hétérogènes en âge, mais également responsabiliser par l'attribution de rôles.

Une partie du matériel nécessaire à la réalisation de ces activités sera fournie par la municipalité et/ou les écoles. Les frais d'inscription aux stages participeront à l'achat de nouveau matériel.

Les activités culturelles

Les activités culturelles sont en complément des activités manuelles. Nous allons ainsi diversifier les activités proposées afin de satisfaire un maximum d'enfants. Un animateur sera responsable d'un groupe d'enfants volontaires pour animer divers ateliers.

La bibliothèque d'Ymare étant à disposition, nous proposerons des ateliers de lecture. Les enfants auront aussi la possibilité de jouer à des jeux de société, pendant le temps calme ou bien pendant les heures de garderie.

Les activités sportives

Nous présentons des activités sportives régulièrement. D'une part pour sensibiliser les enfants sur les problèmes liés à la sédentarité. D'autre part, les enfants sont à un âge où ils ont besoin de libérer leur énergie et de s'exprimer avec et dans leur corps. Ensuite, nous mettons un lien entre les activités sportives et le thème du projet. Enfin, nous en profiterons pour faire connaître notre secteur associatif et ainsi rapprocher les enfants des activités associatives. Pour cela, nous organisons des stages sportifs, spécifiques à nos associations présentes sur la commune : sports collectifs, gymnique, de combats, de raquette.

Nous savons que les activités physiques et sportives sont très bénéfiques pour l'enfant pour les raisons suivantes :

Elles visent à développer les capacités motrices de l'enfant. Elles contribuent à l'éducation à la santé en permettant aux enfants de mieux connaître leur corps. Elles éduquent à la responsabilité et à l'autonomie, en faisant accéder les enfants à des valeurs morales et sociales (respect des règles, respect de soi et d'autrui), notamment en leurs faisant vivre différents rôles (joueurs, juges ...).

L'équipe pédagogique décidera, en fonction de ses compétences et des textes réglementaires qui régissent l'encadrement et l'enseignement des activités physiques et sportives, les activités qui seront proposées et fixera ainsi les objectifs psychomoteurs et psychologiques et les intentions pédagogiques pour y parvenir. Elles seront adaptées à l'âge des enfants, et ludiques.

Les activités seront préparées en fonction de l'espace utilisé et du matériel mis à disposition par les associations et par les écoles d'Ymare. Nous louerons également du matériel pour diversifier notre champ d'action. Nous ferons pratiquer diverses activités sportives, telles que : activités athlétiques, activités d'orientation, activités gymniques, jeux collectifs, jeux d'expression, jeux ludiques...

Le planning des activités sera élaboré en fonction :

- thème du projet
- des textes réglementaires dans l'encadrement et l'enseignement des activités physiques et sportives,

- des conditions climatiques,
- des locaux disponibles,
- du matériel à disposition,
- de la demande des enfants,
- de la fatigue des enfants.

Les groupes d'enfants seront encadrés selon les normes d'encadrement fixées par les textes réglementaires. Les groupes travailleront en mixité (grands-petits, filles-garçons).

Activités adaptées

Nous accueillons en partenariat avec La Ligue du Sport Adapté de Normandie des enfants en situation de handicap mental ou atteint de troubles du comportement. Ils participeront aux activités proposées, qui seront adaptées à leur potentiel physique et/ou intellectuel. Un encadrement spécifique est mis en place pour les recevoir.

10) Lieux d'activités

Les locaux utilisés accueillent habituellement le public scolaire et associatif d'Ymare. Les locaux sont donc adaptés à notre projet. Tout est mis en œuvre par la municipalité pour que les mesures d'hygiène et de sécurité soient assurées. L'équipe pédagogique, en relation avec la municipalité, s'assurera au quotidien du respect de ces mesures.

Pour que la vie en collectivité se passe dans de bonnes conditions, l'accueil, les temps de garderie seront au sein du groupe scolaire. Les repas auront lieu dans la salle de restauration périscolaire. Afin de diversifier au maximum les activités, nous disposons des différentes installations présentes. Pour les activités sportives : les terrains de football, les vestiaires, la salle de judo, les courts extérieurs de tennis, le city stade, le parcours de santé. Pour les activités manuelles et culturelles : la salle de fêtes, la bibliothèque municipale, les salles de garderie au sein du groupe scolaire.

11) Les partenaires

Les associations

Les associations participent, avec leurs moyens, à la mise en place de ce projet. D'une part en aménageant leur occupation des locaux, et d'autre part, par la mise à disposition de leur matériel pédagogique.

Les écoles

Pour mener à bien notre projet, les écoles participent également. Nous bénéficions de la mise à disposition des locaux ainsi que de matériel pédagogique.

La Ligue du Sport Adapté de Normandie

Des conventions d'utilisation des locaux et de l'organisation de l'accueil de loisirs adapté ont été mise en place avec la Ligue. Les objectifs sont d'une part de proposer des activités adaptées à un public en situation de handicap et d'autre part de proposer un créneau de répit parental aux familles.

Nos partenaires annuels

Pour élargir notre champ d'intervention, nous pourrions également faire appel à des associations partenaires telles que Les Papillons Blancs de l'Eure, l'IME d'Ecouis. Ces structures peuvent ponctuellement, soit nous prêter du matériel, soit participer à des activités en mixité avec les enfants de l'accueil de loisirs.

Depuis 5 années, nous mettons régulièrement en place des échanges avec les enfants de l'accueil de loisirs de La Neuville Chant d'Oisel. A cette occasion, nous créons du lien social intercommunal, par les échanges lors de différentes activités (sportives, manuelles, culturelles ...).

Les prestataires extérieurs

Ponctuellement, nous pourrions faire appel à des prestataires extérieurs, tels que la BPDJ de Rouen, le SMEDAR, M-Animation, Authentik Aventure... Mais attention, cette démarche est un coût supplémentaire pour la collectivité et pour les familles.

12) Les moyens financiers

Les tarifs

Les tarifs ont été calculés pour répondre aux besoins financiers de l'accueil mais en restant abordables pour le plus grand nombre de foyer. La municipalité se voit contrainte d'apporter un apport financier non négligeable pour proposer un tarif journalier acceptable. Pour un enfant habitant la commune, le tarif pour une journée est de 14.94€. La municipalité propose depuis mai 2017 une formule forfait 5 jours où le prix de la journée est de 13.46€. De plus, les familles habitant Ymare peuvent bénéficier d'une participation communale supplémentaire selon le résultat du calcul du quotient familial.

Pour les enfants habitant hors de la commune d'Ymare, il est demandé aux familles une majoration sur le tarif journalier, soit 22.54€ par jour, soit pour un forfait 5 jours de 20.30€ par jour.

Les moyens financiers sont donc à la charge des familles, mais aussi de la collectivité, et de la Caisse d'Allocation Familiale (CAF). Depuis janvier 2014, nous sommes reconnus auprès des services de la CAF, et la municipalité a pu signer une convention avec cet organisme. En contrepartie du détail du fonctionnement de la structure, la CAF verse une indemnité de façon à aider la municipalité et à limiter le coût pour les familles.

Budget accueil de loisirs 2020							
Extrascolaire 2020 (ALSH)							
		Salaire	28 352,49 €			Inscriptions	19 631,03 €
		Prestations extérieures	1 168,25 €			Municipalité Ymare	5 446,69 €
		Restauration	8 626,36 €			CAF (CEJ)	17 050,13 €
		Alimentaire	606,13 €			CAF (PSO)	7 786,42 €
		Fourniture	237,93 €			CAF (BTL)	
		Hygiène	372,33 €			CE	
		Location				Subvention Etat	1 615,00 €
		Carburant				Subvention Conseil Gén.	
		Déplacement				Autres	
		Communication				Convention mise à dispo.	
		Equipement					
		Formation					
		Informatique	975,91 €				
		Pharmacie	54,87 €				
		Autres	11 135,00 €				
		Total	51 529,27 €			Total	51 529,27 €

13) Evaluation du projet

L'évaluation du projet pédagogique sera quotidienne. L'équipe pédagogique évaluera son public lors de chaque activité. Des temps de réflexion et de concertation auront lieu entre les membres de l'équipe mais aussi entre l'équipe et les enfants. Les parents seront également sollicités par une enquête de satisfaction.

L'évaluation portera sur les objectifs, les démarches, les actions et les moyens humains, matériels et financiers pour en apprécier la pertinence, l'efficacité, l'efficience ou la conformité avec les intentions de l'organisateur. Cette évaluation du projet permettra de proposer des évolutions et de remédier aux situations problématiques, mais aussi de répondre aux demandes de la CAF, afin de pouvoir bénéficier d'aides financières.

14) Protocoles COVID

Les protocoles seront mis en place en fonction des directives des différents ministères et adaptés suivant les directives reçues. Une attention particulière portera sur les différents points suivants :

- Accueil des mineurs et des familles et règles d'hygiène
- Suivi sanitaire et conduite à tenir en cas de suspicion ou cas avéré de COVID
- Règles d'hygiène des locaux
- Communication avec les familles
- Organisation des activités en fonction des directives
- La communication avec les services de l'Etat

Chaque temps qu'il soit d'accueil, de restauration, d'activité sera organisé par rapport aux dernières informations transmises.